



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Pin'has 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux



Chapitre 27, versets 15 et 16

Dans ces *Psoukim*, il dit que Moché a parlé à Hachem pour dire : "Qu'Hachem, qui est le **Dieu des esprits**, de toute chair, nomme un homme sur l'assemblée."

En d'autres termes, Moché *Rabbénou*, sachant qu'il ne pourra pas amener le peuple d'Israël en terre d'Israël, s'est soucié de savoir **qui sera son successeur**. Rachi nous dit que Moché *Rabbénou* a évoqué la possibilité que ce soit ses propres enfants. Mais Hachem lui a dit : "Ce n'est pas comme ça que j'ai pensé. **Yéhochooua' mérite le salaire de tout ce qu'il t'a servi pendant sa vie**. Il n'a pas quitté la tente où tu te trouvais, pour pouvoir constamment répondre à chacun de tes besoins." C'est à un tel homme que le roi Chlomo a fait allusion lorsqu'il a dit (dans le livre de *Michlé*, au chapitre 27, verset 18) : "Celui qui garde le figuier mangera son fruit." Nous voyons dans ce Rachi que la raison pour

laquelle Yéhochooua' a succédé à Moché *Rabbénou*, c'est le fait d'avoir **constamment servi son maître**. Par ailleurs, dans les *Pirké Avot*, il est dit : "Moché a reçu la Torah du Sinaï et l'a **transmise à Yéhochooua'**." Et Rachi commente : "Pourquoi est-ce Yéhochooua' qui a été choisi, et non pas Éléazar Hachohen, Pin'has ou l'un des 70 anciens de la communauté qui étaient tous des prophètes ? Parce qu'Hachem a voulu que Moché *Rabbénou* transmette la Torah à celui qui "s'est tué" depuis son jeune âge dans les **tentes de la sagesse**, et qui s'est acquis un bon renom dans le monde entier. Et il s'agit de Yéhochooua', bien qu'au sujet de Pin'has, il soit dit qu'une Torah de vérité était dans sa bouche." Nous apprenons de ce Rachi que Pin'has

Suite en page 2



PARACHA SUITE

était plus fort en Torah que Yéhochoua'. Mais Yéhochou'a avait quelque chose de plus : **ne pas avoir quitté la tente.**

Un *Midrach* nous explique que cela signifie que Yéhochoua' était le **premier à arriver le matin et le dernier à partir le soir.** En arrivant le matin, il rangeait les bancs pour les personnes âgées et il mettait par terre les tapis pour les plus jeunes, qui s'y asseyaient. Le soir, il rangeait le tout. Et le lendemain, il recommençait.

Un **tel dévouement** pour que le cours de Torah de Moché *Rabbénou* soit transmis d'une manière agréable et que chacun puisse y trouver sa place lui a fait mériter de succéder à Moché *Rabbénou*.

Rav Bergman demande : "Laquelle des deux qualités de Yéhochoua' a été dominante ?" Et il répond qu'en fait, Yéhochoua' a assuré deux fonctions :

- **porter le joug** du peuple juif ;

- **transmettre** la Torah.

Le fait d'avoir lui-même servi constamment son Rav, Moché *Rabbénou*, l'a rendu **apte à servir constamment son peuple.**

Le mérite de la transmission de la Torah, par contre, aurait pu être accordé à quelqu'un d'autre. Mais Hachem a considéré que même cette fonction devait être accordée à Yéhochoua'. Car celui-ci avait fait en sorte que la **transmission de la Torah de Moché soit la plus agréable pour tous les étudiants.** Que chacun puisse trouver sa place au *Beth Hamidrach*, et écouter confortablement le cours de Moché *Rabbénou*.

Yéhochoua' a donc assumé deux fonctions :

- il était le roi pour mener le peuple juif à la guerre et assurer la **conquête d'Israël** ;
- il était aussi le *Roch Yéchiva*, qui a **transmis la Torah au peuple juif.**

Choul'han 'Aroukh, chapitre 63, Halakha 3

HALAKHA

Dans cette *Halakha*, le *Choul'han 'Aroukh* écrit : "Il était en train de marcher en chemin et il a voulu lire le *Chéma*'. Il doit s'arrêter pour dire le premier *Passouk*."

Probablement, il parle ici de quelqu'un qui est en route pour faire sa *Téfila* à la synagogue et qui réalise que, lorsqu'il y arrivera, **l'horaire limite du Chéma' risque de passer.** C'est pourquoi il décide de faire le *Chéma'* dans la rue.

C'est permis, mais il devra toutefois **s'arrêter de marcher pour dire le premier Passouk.**

[Le *Michna Beroura* explique que cela est recommandé, car le **premier Passouk du Chéma' est l'essentiel** de celui-ci ; et c'est surtout lui qu'il faut dire avec concentration. Et si on le dit en marchant, il est difficile de se concentrer. Toutefois, si on a dit le premier *Passouk* du *Chéma'* en marchant, on n'est pas obligé de le redire en s'arrêtant].

S'arrêter, ce n'est pas forcément rester debout sur place. On peut aussi, par exemple, dire le premier *Passouk* du *Chéma'* en étant, par exemple, **assis sur un banc ou un petit muret.**

La phrase "Baroukh Chem Kévod Malkhout L'éolam Va'éd" doit aussi être dite en arrêtant de marcher, car elle est considérée comme faisant **partie du premier Passouk.**

Le *Michna Beroura* dit que certains décisionnaires (le

Bakh) sont plus exigeants ; et, selon eux, il est souhaitable **d'arrêter la marche jusqu'à 'Al Léavékha** (c'est-à-dire jusqu'au troisième *Passouk*).

Si quelqu'un est en voiture et que ce n'est pas lui qui conduit, il peut dire le premier *Passouk* du *Chéma'* même lorsque la voiture roule. Par contre, si c'est lui qui conduit, certains disent qu'il peut dire le premier *Passouk* en continuant de rouler ; et d'autres disent qu'il doit **se garer** avant de le dire.

Le cas de celui qui chevauche un animal fait aussi l'objet d'une discussion entre les décisionnaires. Et le *Michna Beroura* dit qu'il est **bon d'arrêter l'animal** avant de dire le premier *Passouk* du *Chéma'*.

Pour le Chéma' du soir, on doit aussi s'arrêter pour le premier Passouk, et on aura le droit de s'asseoir pour le dire. Car, bien que la *Halakha* interdise à quelqu'un qui est debout de s'asseoir pour dire le *Chéma'* du soir (car il montrerait ainsi qu'il veut faire comme *Beth Chamaï*, qui exige de s'asseoir ; c'est pourquoi, si quelqu'un est debout, il doit rester debout), si quelqu'un est en train de marcher et qu'il doit donc s'arrêter pour dire le premier *Passouk*, il aura le droit de s'asseoir à ce moment-là.



MICHNA

Rabbi (qui est Rabbi Yéhouda Hanassi) continue à donner ses conseils à chaque juif qui veut parfaire sa conduite. Il dit : “Fais attention (à respecter) une **Mitsva légère autant qu’une Mitsva importante**, car **tu ne connais pas la récompense des Mitsvot**”.

Il nous apprend ici que la récompense d’une Mitsva qui semble presque “insignifiante” peut être beaucoup plus grande que celle d’une Mitsva très importante.

Et effectivement, une Psikta dit : “Tout ce qu’on t’a dit, dans la Torah, de faire, garde-le. Car **tu ne sais pas grâce à quelle Mitsva tu vis**.” Certaines Mitsvot sont récompensées dans ce monde ; d’autres, dans le monde futur. Et il y a même des Mitsvot pour lesquelles Hachem nous **récompense à l’avance**, avant même que nous les ayons faites, car Il a vu qu’on allait les faire ; et Il nous a donc, d’ores et déjà, récompensés. Par conséquent, **ne**

Nous avons donc une certaine idée de la gravité des transgressions. Mais nous n’avons aucune idée de l’importance des Mitsvot Assé.

négligeons aucune Mitsva !

Le Bartenoura nous dit que tout ceci concerne les Mitsvot Assé (positives) où, effectivement, la Torah n’a explicitement mentionné ni la récompense de leur accomplissement, ni la sanction de leur non-accomplissement. Par contre, la sanction de la **transgression des Mitsvot Lo Ta’assé est explicitement énoncée dans la Torah**. Dans certains cas, c’est la mort ou le Karèt (retranchement de la Néchama) ; dans d’autres, c’est un accident ou des coups. En général, c’est une “sanction légère” pour une transgression légère et une “sanction grave” pour une transgression grave.

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : “Un roi, **grâce à la justice**, mettra sur pied son pays. Mais un homme de “*Téroumot*” le détruira.”

Nous n’avons pas traduit ici le mot “*Téroumot*”, car il a plusieurs sens.

Le début du *Passouk* est clair : un roi qui juge avec **vérité et justice ses citoyens stabilise son pays**. Car, petit à petit, les gens verront qu’il n’y a aucun avantage à être malhonnête de quelque manière que ce soit (en retenant le salaire des employés, en niant une dette qu’il doit rembourser, en s’appropriant d’une manière illicite des richesses qui ne lui reviennent pas...). **Ce roi est juste, intelligent**. Il fait restituer à la victime tout ce dont elle a été spoliée. Et ainsi, progressivement, il n’y a aura plus, dans le pays, de tentative de vol et de tricherie.

Un homme de “*Téroumot*”, par contre, détruit son pays.

D’après le *Ralbag*, cet homme de “*Téroumot*” est le roi lui-même.

D’après Rachi, le mot “*Téroumot*” désigne un homme qui **s’élève dans son orgueil**. Un tel roi, qui ne cherche qu’à être élevé au-dessus du peuple, finira par **détruire son pays**.

Rachi cite une deuxième explication où le mot “*Téroumot*” désigne les prélèvements que les Juifs ont l’habitude de donner lorsqu’ils ont une récolte (la grande *Térouma* pour le Cohen, les dixièmes pour le Lévi, et un autre dixième pour les pauvres), et dont il ressort qu’un roi qui

ne cherche qu’à recevoir (mais, cette fois, des **présents corrupteurs** ; et pas des choses qui lui reviennent de droit comme ce que nous devons donner au Cohen, au Lévi et au pauvre) détruira son pays.

Le *Metsoudat David* explique que si le roi aime les prélèvements qu’on lui donne (c’est-à-dire que lorsqu’il doit juger un voleur, il lui dit discrètement : “Si tu me donnes une partie de ce que tu as volé, je t’acquitterai dans le jugement, et tu ne seras pas obligé de rembourser ta victime”) détruit son pays. Car il va provoquer **beaucoup de malhonnêteté**.

Le *Ralbag* confirme cette idée en expliquant que, dans un tel pays, où le roi a besoin de beaucoup d’argent, il n’hésite pas à donner raison aux gens malhonnêtes pour qu’ils lui reversent une partie de ce qu’ils ont volé. Ce pays sera donc **complètement désordonné**, car chacun cherchera à extorquer à l’autre en se disant : “Si je donne au roi une partie de ce que j’ai pris, il m’innocentera.”

Le *Ralbag* explique aussi que le *Passouk* ne répète pas le mot “roi”, car ce roi n’est pas digne d’être appelé roi ; c’est un simple homme.

Le Évèn Ézra dit qu’il faut, certes, **payer certaines taxes aux rois**, et les *Hakhamim* ont chiffré ces obligations. Mais lorsque le roi cherche à prendre beaucoup plus que

Voir suite en p6



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Dans ces *Psoukim*, le texte nous raconte que les Juifs ont entendu que les deux tribus et demi (la tribu de Réouven et Gad, et la moitié de la tribu de Ménaché) ont **construit un énorme Mizbéa'h** sur le bord ouest du Jourdain (c'est-à-dire à l'intérieur d'Erets Israël).

Le *Malbim* explique que les autres *Bné Israël* les ont, malheureusement, immédiatement **jugées Léka'f'Hova**.

? Que signifie "juger Léka'f'Hova" ?

Nous avons une *Mitsva* de juger *Léka'f Zékhou't*, c'est-à-dire de juger en faisant **pencher le plateau des mérites**, et pas celui des fautes. Or ici, nos ancêtres ont trébuché, en jugeant tout de suite négativement la construction de ce *Mizbéa'h*. Ils se sont dit : "Soit ils comptent y offrir des *Korbanot* (sacrifices), ce qui n'est permis que sur le *Mizbéa'h* de Chilo ; soit ils comptent carrément y faire des *Korbanot* pour l'idolâtrie."

Après avoir été choqués par la construction de ce *Mizbéa'h*, les *Bné Israël* ont décidé de se rassembler, et de faire la guerre aux deux tribus et demi. Puis ils se sont dit : "On va d'abord les avertir de détruire ce *Mizbéa'h*." Et ils ont envoyé, pour cela, Pin'has (le fils de É'lazar Cohen *Gadol*) et les dix chefs de tribu.

Ces derniers sont allés convaincre les deux tribus et demi de détruire ce *Mizbéa'h*. Ils leur ont dit, de la part de tout le peuple juif :

"Quelle est cette **infidélité que vous exprimez envers le D.ieu d'Israël**, en vous détournant aujourd'hui de Lui par la construction de ce *Mizbéa'h*, qui est un signe de rébellion contre Hachem ?

L'énorme faute de *Pé'or*, que nous avons commis dans le désert, dont nous ne sommes pas entièrement purifiés jusqu'à aujourd'hui, et qui a attiré de tels malheurs sur

l'assemblée d'Israël, ne vous suffit-elle pas ?! Faut-il qu'aujourd'hui, vous vous retiriez, vous aussi, d'Hachem ?!

En concrétisant aujourd'hui votre **rébellion contre Hachem**, demain, c'est contre toute l'assemblée d'Israël qu'Hachem va s'emporter !

Si la terre dont vous avez pris possession ne vous convient plus et que vous la considérez comme étant impure, alors traversez le Jourdain et venez prendre votre part parmi nous à l'intérieur de la terre d'Israël, qui est la **véritable possession d'Hachem**. C'est là-bas qu'Hachem a fixé Sa demeure. Venez prendre possession du pays avec nous.

Ne vous rebellez pas, ni contre Hachem, ni contre nous. Car si vous vous rebellez contre Hachem, **votre rébellion se retournera aussi contre nous**, puisque nous serons punis, nous aussi, à cause de vous.

Il n'est pas possible de construire un *Mizbéa'h* autre que celui d'Hachem, notre D.ieu.

Regardez comment, lors de la conquête de Jéricho, un seul homme, 'Akhan ben Zéra'h, a été infidèle envers Hachem et s'était emparé du butin ; et **Hachem s'est alors emporté sur toute l'assemblée d'Israël**. Et lors de l'assaut de la ville de H'aï, combien de juifs ont été tués ?!

Et pourtant, 'Akhan n'était qu'un seul homme ; et il n'a pas été le seul à mourir pour sa faute. Alors vous, qui êtes deux tribus et demi, **ne mesurez-vous pas la gravité de votre acte**, et ne tenez-vous pas compte de l'ampleur de la colère d'Hachem contre tout le peuple ?!"

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le *Or'hot Tsadikim* nous enseigne : "La **haine nous pousse à parler négativement** même des actions positives d'autrui." (*Or'hot Tsadikim*, sixième porte)

LE CAS DE LA SEMAINE

Chim'on a entendu une rumeur qui prétendrait que Réouven **vole des crayons** dans les trousse de ses camarades.

QUESTION

Chim'on peut-il croire cette rumeur ?



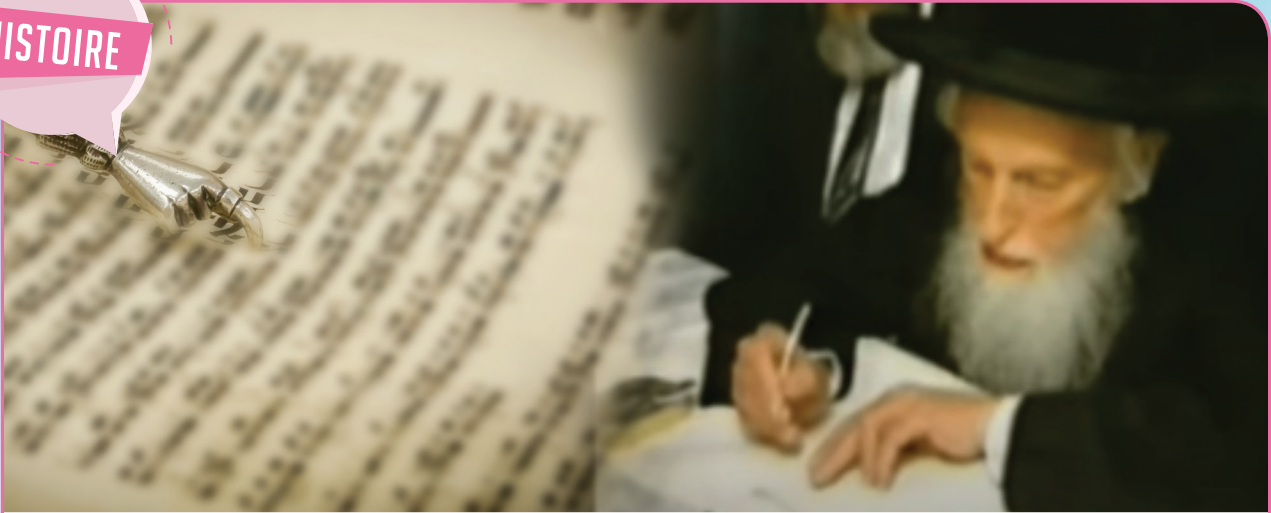
Réponse

Chim'on n'a pas le droit de croire à cette rumeur et encore moins de la répandre, quelle que soit d'ailleurs la nature du méfait prétendument commis par Réouven.





HISTOIRE



Une dame qui est devenue **veuve lorsqu'elle était encore jeune** et qui en souffrait, rêvait de pouvoir, un jour, **commander un Séfer Torah majestueux à la mémoire de son mari.**

Pendant des dizaines d'années, elle a économisé pour cela. Et finalement, elle a réuni la somme nécessaire à l'achat d'un très beau *Séfer Torah*.

On lui a conseillé un **Sofer compétent**, et elle lui a demandé d'écrire avec soin un *Séfer Torah* à la mémoire de son mari.

L'écriture a pris plusieurs mois ; et, quelques jours avant la date de l'anniversaire du décès de son mari, le **Séfer Torah** a été terminé. La veuve débordait de joie !

Le Chabbath suivant, c'était justement la date du décès de son mari ; et elle était donc très heureuse que le *Séfer Torah* soit utilisé à cette occasion.

Jeudi après-midi, avant d'amener le *Séfer Torah* à la synagogue, le *Sofer* a voulu le vérifier de nouveau. Il l'a relu du début à la fin ; et, à un moment, il a découvert, très étonné, que dans l'écriture de l'un des noms de D.ieu, une lettre avait été **mal écrite**. Il s'est dépêché d'amener le *Séfer Torah* chez Rav Chlomo Zalman Auerbach pour lui montrer le problème.

Le Rav a dit que la question était difficile, qu'il ne pouvait donc pas y répondre immédiatement, et qu'il lui transmettrait la réponse lorsqu'il aurait trouvé une solution.

Vendredi matin, le Rav a rappelé le *Sofer* pour lui dire **comment corriger le Séfer Torah**, pour le rendre *Cachère* et qu'on puisse y lire la *Paracha*.

Mais c'était un vendredi d'hiver (où Chabbath rentre tôt), le *Sofer* était débordé d'occupations ; et il a donc décidé de **corriger le Séfer Torah dimanche**.

Le Rav n'a cependant pas approuvé cette décision. En

effet, **la veuve était tellement heureuse qu'on lise dans ce Séfer Torah** précisément ce Chabbath, le jour du **Yahrzeit de son mari** ! Comment, par conséquent, repousser volontairement cette correction à la semaine suivante ?!

Le *Sofer* a dit : "Mais Rav, le temps est très serré... Il vaut mieux que je m'en occupe tranquillement la semaine prochaine..." Et le Rav lui a alors révélé un secret dont il n'avait pas prévu de parler...

"Savez-vous ce que j'ai fait toute cette nuit ? J'ai consulté des dizaines d'ouvrages jusqu'à trouver la solution. Depuis que vous êtes venu me voir, **je n'ai pas fermé l'œil**. Je me suis dit qu'il faut trouver la solution pour que la correction ait lieu ce matin même, pour que Chabbath, le *Séfer Torah* soit *Cachère* et qu'on puisse donc l'utiliser. Et maintenant que je vous ai trouvé cette solution, vous repoussez avec légèreté la correction à après Chabbath ?! Je vous en supplie, **joignez-vous à mes efforts** pour que cette veuve ait le bonheur qu'on lise demain matin dans le *Séfer Torah* qui a été écrit à la mémoire de son mari !"

Le *Sofer*, profondément **impressionné par le dévouement du Rav**, s'est mis au travail.

Vendredi après-midi, il a déposé le *Séfer Torah* dans l'armoire sainte de la synagogue. Et Chabbath matin, ce *Séfer Torah* a été utilisé, à la **plus grande joie de la veuve**, qui a vu ses dizaines d'années d'efforts récompensés.

Elle a senti que l'âme de son mari s'élevait très haut dans le ciel ce jour-là.



Question

Pour son anniversaire, les amis de Dan lui **organisent une fête**. Ya'akov s'occupe entre autres de faire cotiser chacun la somme qu'il peut pour acheter à Dan un cadeau.

Un des amis, 'Haïm, qui est assez aisé, **s'engage sur la somme de 400 €**, sous les yeux ébahis de ses amis.

15 jours plus tard, Ya'akov contacte 'Haïm afin qu'il

honore son engagement.

C'est alors que 'Haïm s'excuse et lui dit que compte tenu de sa situation actuelle, il ne pourra pas donner la somme promise mais seulement la moitié, soit 200 €. Ya'akov lui dit alors qu'il s'est engagé et qu'il est **tenu de tenir sa promesse**. 'Haïm lui répond que tout n'était qu'à l'oral et qu'un **engagement à l'oral n'a aucune valeur**, il peut donc se désister sans problème.

GUEMARA



'Haïm a-t-il le droit de violer une promesse faite à l'oral ?



- Baba Metsia 49a "Déitmar Dévarim" jusqu'à "Méitivé", ainsi que "Oumi Amar Rabbi Yo'hanan" jusqu'à "Da'atayhou".
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap.204 alinéa 8.

RÉPONSE

Il est clair qu'un engagement oral n'a **pas de valeur juridique et n'engage pas**. Cependant, nous trouvons une discussion dans la Guémara : est-ce qu'un homme qui violera tout de même un engagement oral sera qualifié par nos Sages "d'homme **indigne de confiance**" ?

Selon Rabbi Yo'hanan il le sera, et selon Rav il ne le sera pas. La *Guémara* conclut que selon Rabbi Yo'hanan, seulement dans un cadeau de petite valeur, il n'est **pas correct de ne pas honorer sa parole** ; mais s'il s'agit d'un cadeau de grande valeur, nous estimons que la personne à qui on a promis le cadeau **ne compte pas vraiment sur le cadeau tant qu'il ne le reçoit pas**, c'est pourquoi il n'est pas malhonnête de se désister d'un tel engagement, et ainsi tranche le *Choul'han 'Aroukh*.

C'est pourquoi, dans notre cas où il s'agit d'une grande somme, 'Haïm pourra tout à fait se désister et ne donner que la somme de 200 €.

SUITE

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Suite de la Page 3

ce qu'ils ont établi, il détruit son pays.

Le *Malbim* dit que ce *Passouk* parle de deux personnages : le roi (dont nous avons parlé), et le Cohen *Gadol*. Car effectivement, tous les deux établissent la paix dans le pays :

- le roi établit la paix entre les hommes, en faisant une justice droite et juste ;
- le Cohen *Gadol* établit la **paix entre Hachem et la communauté**, en lui enseignant toutes les idées qui élèvent un peuple : la croyance en D.ieu, la confiance

en D.ieu etc... ;

- et ensemble, ils font bien fonctionner le pays.

Le roi Chlomo nous prévient cependant que si le roi est bon et juste, mais que le Cohen *Gadol* ne se soucie que de recevoir les différents prélèvements que le peuple donne aux *Cohanim* (au lieu de jouer le rôle spirituel qui est le sien), il finira par détruire le pays et la justice que le roi y a établi.

Encore une fois, ce *Passouk* est un **appel à être droit, travailleur et juste**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com